

Table ronde n°2

Décryptage du DPE pour les propriétaires et du DTG et PPT pour les copropriétés

De 15h à 15h30

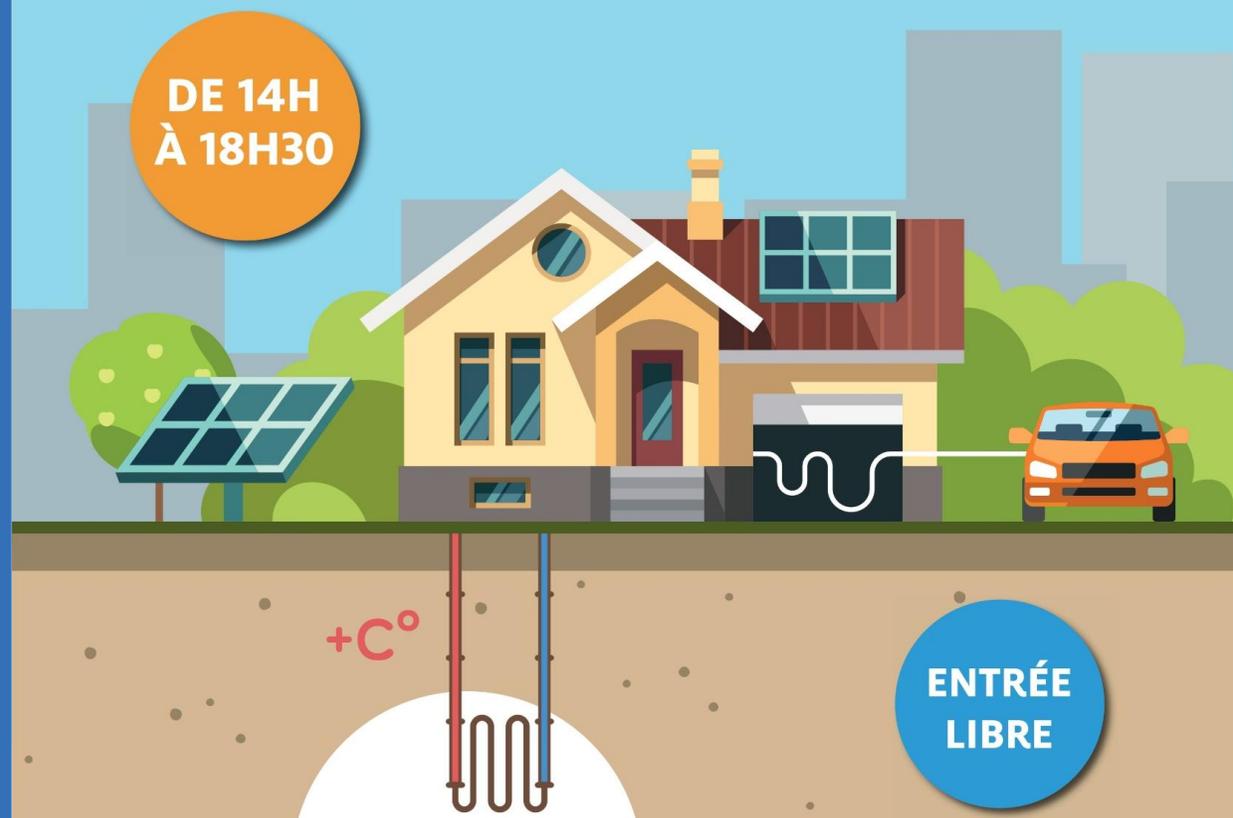
Animée par :

- Christian SEXTON - CDEC
- Sandrine CONRATE - ALEC GPSO Energie
- Xavier BOYADJIAN - Agence l'Adresse
- Stéphane IZAC - Diagnostis

FORUM DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

SAMEDI 1^{er} FÉVRIER, À L'ATRIUM DE CHAVILLE

DE 14H
À 18H30



L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat GPSO Energie



Fondée en 2008 par Grand Paris Seine Ouest pour :

- Encourager la performance thermique des bâtiments et la décarbonation des systèmes énergétiques
- Promouvoir les énergies renouvelables
- Lutter contre le dérèglement climatique

Espace Conseil France Rénov' du territoire :

- Informer, conseiller et orienter
 - Copropriétés
 - Propriétaires occupants
 - Propriétaires bailleurs
- Sensibiliser le grand public aux enjeux climatiques et à la rénovation énergétique



avec



Le guichet unique Seine Ouest Rénov'

- Une **porte d'entrée unique** pour toutes les demandes sur la **rénovation de l'habitat**
- Conseil **neutre, gratuit et indépendant** dans le cadre du service public **France Rénov'**
- **Information** technique, méthodologique et financière sur la rénovation de l'habitat :
 - rénovation énergétique
 - Adaptation du logement
 - Lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- **Conseil personnalisé et orientation** vers le dispositif approprié

seineouest.fr/renov ou **0800 10 10 21** (n° vert gratuit)



Quel diagnostic, pour qui, pourquoi ? En habitat individuel



	Réglementation	Pourquoi	Objectifs	Validité
DPE (Diagnostic de Performance énergétique)	Obligatoire pour tout propriétaire souhaitant vendre ou louer un logement	Inform er le locataire ou l'acheteur sur la performance et le montant de la facture énergétique du logement	Opposable Exclusion progressive de la mise en location des passoires thermiques	10 ans
Audit réglementaire	Obligatoire dans le cas de la vente d'une maison ou d'une monopropriété énergivore (D à G) Entrée en vigueur progressive	Inform er l'acheteur sur les scénarii de travaux adaptés au logement pour atteindre un niveau de performance élevé (Etiquette B du DPE)	Permettre à l'acheteur de disposer d'au moins 2 scénarii de travaux dont au moins une en une seule étape pour prévoir les travaux nécessaires à l'entrée dans le bien	5 ans

Quel diagnostic, pour qui, pourquoi ? En copropriété



	Réglementation	Pourquoi	Objectifs	Validité
DPE collectif	Obligatoire pour toutes les copropriétés Entrée en vigueur progressive	Inform er les copropriétaires sur l'état énergétique de leur immeuble	Inciter à la réalisation de travaux de rénovation énergétique	10 ans
PPPT (Projet de Plan Pluriannuel de Travaux)	Obligatoire pour toutes les copropriétés de plus de 15 ans Dispense si un DTG a été réalisé	Connaître les travaux à réaliser sur les parties communes de l'immeuble pour en assurer la préservation et le bon entretien, leur niveau de priorité et leur coût	Voter un plan pluriannuel de travaux (PPT), y compris de rénovation énergétique, permettant de planifier les travaux par étapes Obligation d'alimenter le fonds travaux pour financer les travaux préconisés	10 ans
DTG (Diagnostic Technique Global)	Non obligatoire , sauf procédure d'insalubrité ou mise en copropriété d'immeubles de plus de 10 ans Mise à l'ordre du jour de l'AGO chaque année jusqu'à sa réalisation.	Diagnostic de l'état technique de l'immeuble et des équipements, intégrant un DPE collectif pour la partie énergétique Donne lieu à un PPPT	Liste de travaux à prévoir sur une durée de 10 ans pour garantir la pérennité du bâtiment , sa mise aux normes , et la réalisation d'économies d'énergies	10 ans

Quel diagnostic, pour qui, pourquoi ? En copropriété



	Réglementation	Pourquoi	Objectifs	Validité
Audit énergétique	<p>Non obligatoire</p> <p>Nécessaire pour mobiliser l'aide MaPrimeRénov' Copropriété</p>	<p>Informer les copropriétaires des possibilités de rénovation globale ou par étapes, des gains énergétiques et climatiques à chaque étape du parcours de travaux et des coûts et financements mobilisables</p> <p>Tient lieu de PPPT et peut intégrer en option un DPE collectif</p>	<p>Permettre à la copropriété de disposer d'au moins 2 scénarii de travaux dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un scénario de rénovation globale permettant l'atteinte d'un gain énergétique de 30% minimum et compatible avec l'atteinte ultérieure d'un niveau de performance BBC rénovation - Un scénario en 4 étapes maximum permettant l'atteinte d'un niveau BBC rénovation <p>Et de choisir entre une rénovation globale et une rénovation par étapes</p>	10 ans

Vous avez des questions ?



POUR BIEN DEBUTER VOTRE PROJET

Des conseils neutres, indépendants et gratuits



Que dit la réglementation en logement individuel :

- Diagnostic de Performance Energétique
- Audit énergétique réglementaire

Que dit la réglementation ? En logement individuel

Diagnostic de Performance Energétique

- Obligatoire en cas de location ou de vente
- Évalue la performance énergétique et climatique du logement, estime le coût annuel des dépenses d'énergie et émet des propositions de travaux « standards »

➤ Opposable

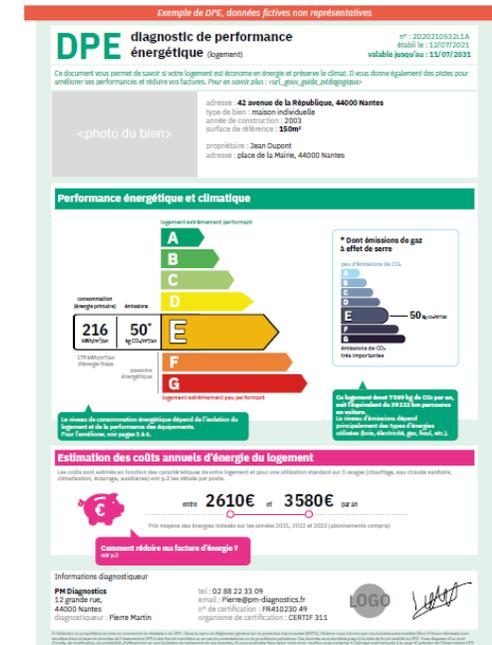
➤ Durée de validité : 10 ans

Toutefois, au 01/01/2025, les DPE réalisés avant le 30 juin 2021 ne sont plus valables.

Seuls les DPE réalisés selon la [version de juillet 2021](#) sont désormais valides

➤ Exclusion progressive de la mise en location des **passoires thermiques** :

- 01/01/2025 : biens classés G
- 01/01/2028 : biens classés F
- 01/01/2034 : biens classés E



Que dit la réglementation ? En logement individuel

Audit énergétique réglementaire

- Obligatoire en cas de vente d'un bien énergivore
- Entrée en vigueur progressive :
 - 01/04/2023 pour les logements classés F et G
 - 01/01/2025 pour les logements classés E
 - 01/01/2024 pour les logements classés D
- Précise les scénarios de **travaux d'amélioration** de la performance énergétique **adaptés au bâti**, avec un scénario permettant d'atteindre la **classe B du DPE**
- Durée de **validité : 5 ans**



Merci pour votre participation !

**RDV à la Table ronde n°3 à 15h45 :
Comment se lancer dans un projet à énergie solaire ?**

